

60, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
33705 MÉRIGNAC CEDEX
Téléphone : 05 56 55 66 00
Courriel : guichet.unique@merignac.com

INSCRIPTION AU RAMASSAGE SCOLAIRE 2022/2023

à retourner avant le 1^{er} juillet 2022 au guichet unique



Tout dossier incomplet ne sera pas traité
n° du circuit, n° arrêt montée, n° arrêt descente du bus

RENOUVELLEMENT INSCRIPTION

NOUVELLE INSCRIPTION

Je soussigné(e)

DEMANDE L'INSCRIPTION DE MON FILS / MA FILLE :

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

AU RAMASSAGE DE L'ÉCOLE :

Participation mensuelle des familles en fonction de leurs ressources. La grille des tarifs est consultable sur merignac.com

Le règlement du transport détermine des droits et obligations des usagers.

Une carte de transport est délivrée pour les maternelles et élémentaires et est obligatoire pour monter dans le bus.

À NOTER POUR LE RAMASSAGE DU SOIR :

Pour les enfants scolarisés en élémentaire :

- J'autorise mon enfant scolarisé en école élémentaire à rentrer seul à mon domicile lorsqu'il est déposé par le bus au point d'arrêt.

Pour tous les enfants :

- Attention, les enfants des écoles maternelles et les enfants des écoles élémentaires sans autorisation parentale ne pourront être déposés seuls au point d'arrêt et seront accompagnés à l'accueil périscolaire de leurs écoles en cas d'absence des parents ou de la personne mandatée ci-dessous pour le récupérer.
- j'autorise les personnes qualifiées ci après à récupérer mon enfant le soir à l'arrêt du bus :

RESPONSABLES DÉSIGNÉS OU PERSONNES HABILITÉES POUR LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT

Nom : Prénom : Lien avec l'enfant :

à appeler en cas d'urgence autorisé à prendre en charge l'enfant Téléphone : Téléphone professionnel :

Nom : Prénom : Lien avec l'enfant :

à appeler en cas d'urgence autorisé à prendre en charge l'enfant Téléphone : Téléphone professionnel :

Nom : Prénom : Lien avec l'enfant :

à appeler en cas d'urgence autorisé à prendre en charge l'enfant Téléphone : Téléphone professionnel :

LISTE DES ÉCOLES DESSERVIES PAR LES BUS SCOLAIRES

Les fiches techniques des circuits sont disponibles sur www.merignac.com



ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES - CIRCUITS -

cocher la case du circuit vous concernant

N° des arrêts - montée du matin
et descente du soir

- Arnaud Lafon N° 01
- Joséphine Baker N° 03
- Bosquets N° 13
- Jean Jaurès N° 05
- Jean Macé N° 07
- Oscar Auriac N° 02

n° arrêt matin n° arrêt soir

n° arrêt matin n° arrêt soir

n° arrêt matin n° arrêt soir

n° arrêt matin n° arrêt soir

n° arrêt matin n° arrêt soir

n° arrêt matin n° arrêt soir

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

- Bourran N° 06
- Bourran N° 04

n° arrêt matin n° arrêt soir

n° arrêt matin n° arrêt soir

Je soussigné Madame, Monsieur certifie avoir pris connaissance des mentions ci dessus.

Fait à Mérignac le :

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL :

Le règlement du transport détermine les droits et obligations des usagers

ATTENTION, si l'élève n'utilise plus ce service, veuillez restituer sa carte au service éducation au plus tard le 20 du mois en cours pour éviter la facturation du mois suivant, tout mois commencé étant dû.

Les circuits sont consultables sur internet : www.merignac.com